

Rapport D'Orientation Budgétaire 2023

Conseil d'Administration du 23 janvier 2023

CADRE JURIDIQUE DU DOCUMENT

La loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Selon la loi : l'objectif de ce débat est de présenter en conseil les grandes orientations générales du budget. Aucun cadre n'est fixé quant à la nature des informations à présenter, quant à la nature des débats. Aucun vote n'est exigé sur les orientations.

La loi prévoit que ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant l'examen du projet de BP en séance pour les EPCI, les communes et les départements.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

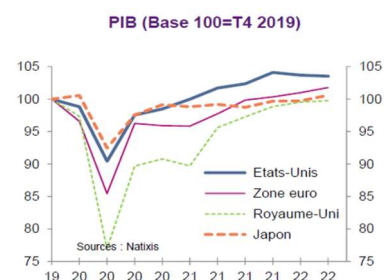
Support : Groupe BPCE – édition novembre 2022

L'ECONOMIE MONDIALE : RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE SUR FOND D'INFLATION RECORD

L'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières.

L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.

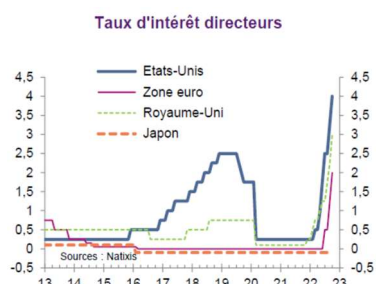
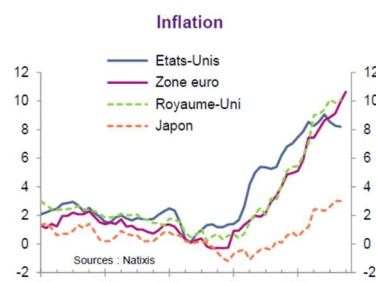
Dans ce contexte où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2).



Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre 2022.

Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services, mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjugée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve Fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022.

En Chine, si l'économie a pu redémarrer à l'été 2022, après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.



ZONE EURO : RISQUE IMPORTANT DE RECESSION ECONOMIQUE

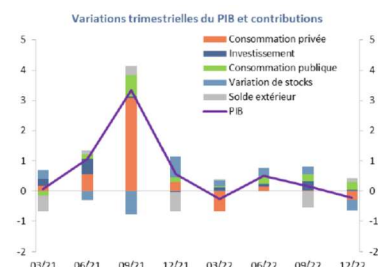
La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement couteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de « quantitative easing » au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre) et lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

FRANCE : CROISSANCE RALENTIE ET RISQUES BUDGETAIRES

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande à 11,2 %.

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (qui a accéléré pour atteindre 1,3 % T/T après deux trimestres déjà soutenus 0,6 % au T1 et 0,4 % au T2). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas. Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.



Dans ce contexte incertain, il est probable que le quatrième trimestre 2022 soit en récession. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4 par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France, mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active, ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre.

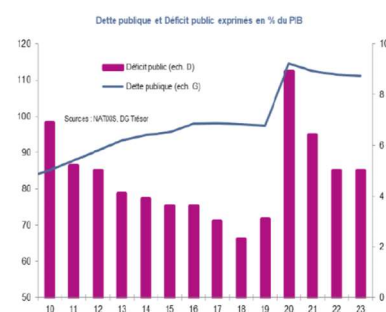


Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie.



Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.



Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans augmente à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc s'alourdir dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques. Le cap des 3 000 milliards d'Euros d'endettement devrait être dépassé au quatrième trimestre 2022.



LES RESSOURCES HUMAINES

La direction de l'Action Sociale et de la Solidarité s'organise autour de trois branches d'activité : le service Gérontologie, le service Social et le pôle Santé.

Les missions exercées par ces branches s'articulent comme suit :

Service Gérontologie :

- Mission de conseil et d'accompagnement : Aide et orientation vers les organismes financeurs et partenaires (Conseil Départemental, Caisse de retraite, mutuelle...).
- Mission de production pour les activités d'aide et de maintien à domicile pour les gestes du quotidien : se lever, se déplacer, s'habiller, faire la toilette, sortir, faire les courses, préparer les repas, entretenir son intérieur.
Ces prestations s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, aux moins de 60 ans porteur d'un handicap et aux personnes de tout âge en sortie d'hospitalisation pour une aide ponctuelle.
- Mission de portage des repas du lundi au dimanche. Ces prestations s'adressent à tous les Vernolitaïns, sans condition d'âge et sans durée imposée.
- Missions d'animation et d'accès aux loisirs à destination des 60 ans et plus : sorties culturelles ou de loisirs, gym d'entretien, activités collectives...

Service Social :

- Suivi / accompagnement des bénéficiaires du RSA sur prescription du Conseil Départemental.
- Accueil, accompagnement et instruction des demandes d'aide sociale légale : cette mission regroupe les dossiers d'aide sociale liée au placement des personnes âgées ou handicapées, les obligations alimentaires associées, les dossiers de demandes liées à l'ensemble des ouvertures de droits sociaux (PUMA, ACS, ASPA...).
- Aide alimentaire et épicerie sociale : celle-ci répond à un besoin de première nécessité et est utilisée comme un outil de socialisation et d'insertion sociale et/ou professionnelle en collaboration avec le service Insertion.
- La domiciliation des personnes sans résidence stable.
- Accompagnement / appui aux demandes de logement social (préparation des Commission d'Attribution de Logements).

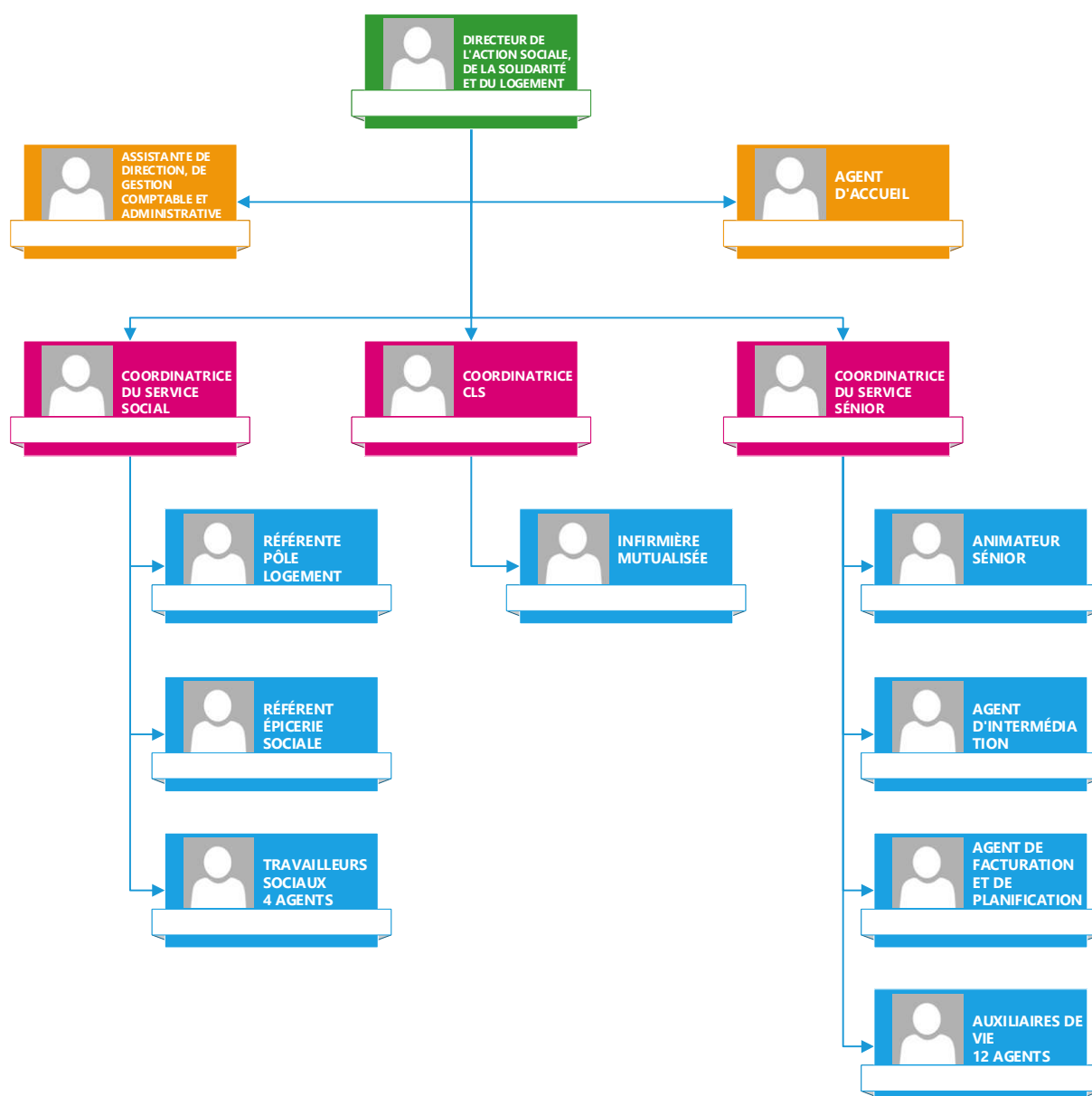
- Suivi administratif des dossiers en procédure d'expulsion locative (CCAPEX).
- Gestion administrative des logements communaux.

Pôle Santé

Il est composé d'une infirmière mutualisée avec la Petite Enfance.

Ces trois branches sont renforcées dans leurs missions par l'administration générale de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité pour les fonctions « support » transversales : pilotage, gestion administrative et financière, accueil, moyens logistiques partagés, entretien des locaux.

ORGANIGRAMME DU CCAS



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Pour l'année 2022, le CCAS, par le biais de ses deux budgets, employait 29 agents, dont 15 titulaires et 14 contractuels de droit public.

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la mairie. Les extraits sont faits sur les données à fin décembre 2022.

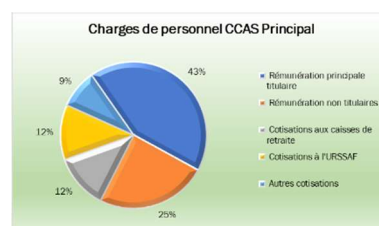
Pour plus de lisibilité, les charges de personnel ont été regroupées en grandes familles.

Pour le CCAS – budget principal

La rémunération principale des titulaires représente environ 43% des dépenses.

La rémunération des non-titulaires s'élève à 25% des dépenses.

Les cotisations et frais représentent 33% des dépenses et sont principalement concentrés sur les cotisations aux caisses de retraite pour 12% et les cotisations à l'URSSAF pour 12%.



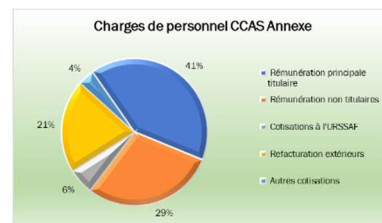
Le montant total de la masse salariale s'élevait à 542 800 € à fin 2022 (sur un budget définitif 2022 à 641 400 €).

Pour le CCAS – budget annexe

La rémunération principale des titulaires représente environ 41% des dépenses.

La rémunération des non-titulaires s'élève à 29% des dépenses.

21% des dépenses correspondent aux refacturations des salaires des agents du CCAS Principal qui interviennent sur le champ de l'aide à domicile.



Les cotisations et frais représentent 10% des dépenses (les aides à domicile bénéficient d'exonérations de charges sociales) et sont principalement concentrés sur les cotisations à l'URSSAF pour 6%.

Le montant total de la masse salariale s'élevait à 385 332 € à fin 2022 (sur un budget définitif 2022 à 401 168 €).

ORGANISATION DU TRAVAIL ET SANTE

En septembre 2021, la collectivité a décidé d'adhérer au CNAS afin de proposer aux agents un panel étoffé de prestations. Pour 2022, le coût en année pleine était de 5 230 € pour le CCAS.

Depuis janvier 2022, la collectivité applique les 1607 heures.

Les agents d'exécution ont une semaine type à 36h30 et bénéficient de 9 RTT.

Les encadrants (en fonctions de leurs responsabilités) ont soit un contrat à 37h30 par semaine et 15 RTT, soit un contrat à 39h par semaine et 23 RTT.

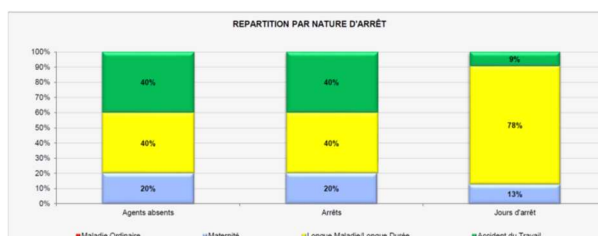
Le coût de la Médecine du Travail en 2022 a été de 2 283 € pour les deux budgets du CCAS.

Le coût de l'assurance du personnel Sofaxis a été de 22 312 € pour le CCAS.

Sofaxis (l'organisme d'assurance du personnel) a établi son panorama complet des arrêts de travail en 2022 (données en cours de finalisation).

Sur le CCAS, 13 agents CNRACL sont recensés en 2022 :

- Sur 2022, 5 arrêts en cours ont été recensés sur le CCAS pour un total de 884 jours d'arrêts.
- La part du temps perdu en raison des absences est de 24,3%, ce qui représente 3 agents absents sur toute la période considérée.
- 38,5% des agents se sont arrêtés au moins une fois. Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 21,2%.
- Les 2 arrêts longue maladie / longue durée datent de 2020 et ont occasionné 690 jours d'arrêts sur 2022.

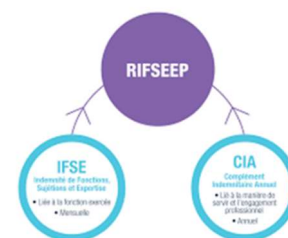


CHANTIERS EN COURS

➤ Rémunération :

La collectivité poursuit sa réflexion sur la rémunération des agents.

Un nouveau groupe de travail, composé de représentants syndicaux et d'agents de la collectivité approfondit la réflexion sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et notamment sur la partie IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise).



Un certain nombre de décisions ont été actées en 2022 et notamment sur la refonte des groupes de fonction, les plafonds applicables et l'intégration de primes annexes dans le cadre de l'IFSE.

Les travaux vont se poursuivre début 2023 avec pour objectif de parvenir à un texte définitif pour la fin du premier semestre 2023.

➤ Qualité de vie au travail

La collectivité est également en cours de constitution d'un groupe de travail dont le sujet de réflexion sera la qualité de vie au travail.

Ce groupe de travail comprendra des agents des différentes directions et aura pour objectif de faire des propositions à la direction et aux Elus pour améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Il n'y a aucune directive particulière de donnée aux membres du groupe et tous les champs peuvent être explorés.



LES PROJETS DE BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale comprend deux budgets : un budget principal pour les activités Administration, Gérontologie, Portage de repas, Logement et Social et un budget annexe pour le Service d'Aide A Domicile.

Le budget principal du CCAS est relié au budget principal de la Ville notamment par la subvention d'équilibre de la Ville. Le budget annexe du CCAS est relié au budget principal du CCAS par la subvention d'équilibre et au département qui en est le principal financeur.

Le CCAS ne fait pas appel à l'endettement, les besoins d'exploitation non couverts sont financés par la subvention d'équilibre de la Ville.

La nomenclature comptable appliquée pour le budget principal est la M57 depuis janvier 2022 et la M22 pour le budget annexe.

Budget Annexe

Le budget annexe du CCAS reprend l'activité d'aide à domicile. Cette activité est contrôlée par le département, qui en est le principal financeur.

Le budget 2023 prévoit des prestations à hauteur de 16 500 heures. Le projet de prise en charge du département s'élèvera en 2023 à 24,8 € de l'heure, contre 23,79 € en 2022 (et 21,79 € en 2021), soit une augmentation de 4,2%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Participation du département	409 121	392 535
Participation CTI	52 704	-
Subvention du budget principal	61 975	67 133
Remboursements sur rémunérations	1 800	3 000
TOTAL	525 600	462 668

Le département prévoit également le remboursement de la CTI aux agents (issue du Ségur de la Santé) pour un montant estimé à 52 K€.

Les recettes de fonctionnement sont complétées par une subvention du budget principal positionné pour l'instant à 62 K€ et par des remboursements sur rémunérations.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de charges de personnel. Ce montant intègre la refacturation des personnels du budget CCAS Principal qui travaillent également sur ce budget.

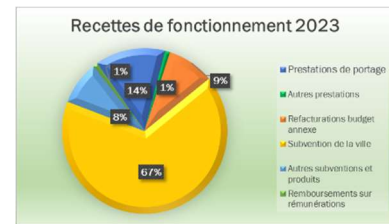
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Charges de personnel	456 200	401 168
Charges à caractère général	17 400	11 397
Dépenses de structure	52 000	50 103
TOTAL	525 600	462 668

Le budget d'investissement s'équilibre à 3 365 €, avec du FCTVA et des amortissements en recettes et des dépenses d'équipement en dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023
Amortissements	2 219,00 €
FCTVA	1 146,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023
Equipements et abonnements	3 365,00 €
TOTAL	3 365,00

Budget Principal

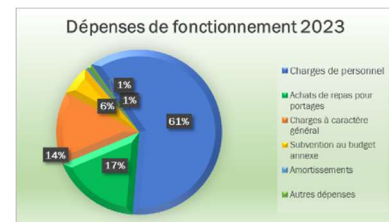
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Prestations de portage	143 757	174 000	-17,4%
Autres prestations	10 700	30 785	-65,2%
Refacturations budget annexe	96 196	78 450	22,6%
Subvention de la ville	700 000	650 000	7,7%
Autres subventions et produits	90 365	70 352	28,4%
Remboursements sur rémunérations	9 400	16 110	-41,7%
TOTAL	1 050 418	1 019 697	3,0%



Les recettes du budget principal du CCAS sont en augmentation, du fait de la hausse de 7,7% de la subvention de la ville. Celle-ci représente les deux tiers des recettes du budget principal du CCAS.

Les prestations de portage, surévaluées en 2022, sont plus proches de la réalité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Charges de personnel	641 000	641 000	0,0%
Achats de repas pour portages	182 854	174 000	5,1%
Charges à caractère général	149 194	124 572	19,8%
Subvention au budget annexe	61 975	67 133	-7,7%
Amortissements	4 895	5 600	-12,6%
Autres dépenses	10 500	7 392	42,0%
TOTAL	1 050 418	1 019 697	3,0%



Côté dépenses, celles-ci tiennent compte des besoins supplémentaires identifiés à la suite de la pandémie ou en conséquence de la précarité énergétique et des baisses de pouvoir d'achat.

Le budget prévoit des dépenses en hausse pour pouvoir proposer des prestations nouvelles à destination de la population vernolitaine.

Les frais de personnel sont stables.

La différence entre les recettes et dépenses de portage provient de la TVA non récupérée sur le CCAS (et non isolée pour le BP 2022).

Comme indiqué plus haut, la subvention d'équilibre au budget annexe est pour l'instant positionnée à hauteur de 61 975 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Amortissements	4 895	5 600
FCTVA	970	147
Prêt sociaux	4 500	4 500
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Equipements	5 510	5 747
Prêts sociaux	4 500	4 500
Amortissements	355	
TOTAL	10 365	10 247

Concernant les investissements, il s'agit de dépenses d'équipement, financées par les amortissements.